



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 25 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.
Mme Karène BEAUVILLARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss jusqu'au dossier 38, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas jusqu'au dossier 46, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata à partir du dossier 38, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy (hormis lors des votes du Compte de gestion et du Compte administratif 2018), Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, M LEPINTEUR Ollivier jusqu'au dossier 29, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Madame SURPLIE Claudine suppléant(e) de Madame BONNARD Renée, Monsieur MASCRER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIÉRÈS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX jusqu'au dossier 38

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad.



Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les statuts modifiés de l'EPCC-Evreux Louviers Eure « LE TANGRAM »

☞ **DESIGNE Monsieur Jean-Marie LUCIANI** en qualité de représentant titulaire d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité Syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Eure, en lieu et place de M. Marceau WILMART, démissionnaire, et **Monsieur Francis DAVOUST** en qualité de représentant suppléant.

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la ville d'Évreux, d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section AD numéro 10 pour une contenance d'environ 11 100m² au prix de 10 €/m², soit un montant de 111 000 €, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et au plus tard au terme naturel prévisible de la récolte en cours et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès des conjoints MURRAY, de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section ZB numéro 1 et de la parcelle sise sur la commune d'Angerville la Campagne section ZA numéro 8 pour une contenance totale de 14 080 m² au prix de 10 €/m² soit un montant de 140 800 €. Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Jean-Marie LEMAITRE, soit la somme de 9 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit 1 800 € HT (TVA en sus). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

☞ **CEDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE (groupe La Poste) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 14 032 m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 350 800 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CEDE** à la société « SARL SN GARDE MEUBLES ET DEMENAGEMENTS DUCROT » ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 8 100m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 202 500 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **ANNULE et REMPLACE** la délibération 4 du Conseil communautaire du 3 avril 2019 et **CEDE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles cadastrées C 334, 335, 336 et 371 sises sur la Commune de Normanville (site SAMINOX), d'une superficie de 17 972m², pour la constitution d'une réserve foncière dans le cadre du Programme d'Action Foncière en cours, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPF, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches, et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention de 40 000 € à la CCI PN pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 360 euros à Initiative Eure pour l'année 2019, **DECIDE** de cotiser à l'association Initiative Eure en 2019 pour un montant de 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention 2019 ainsi que tout document ou avenant éventuel à intervenir dans le cadre de cette mise en œuvre

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 700 € au GRCETA pour le développement d'une activité de grandes cultures biologiques sur le territoire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférant ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. Le Conseil demande au GRCETA de mettre les résultats des essais pratiqués à disposition des agriculteurs du territoire.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec l'Etat (Ministère des Armées), Normandie AéroEspace et la CCI Portes de Normandie, relative à la mise en œuvre partenariale du cluster « NORMAND'ID », ainsi que tout avenant ou document afférent

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 21 000 € à M. SAVOYE au titre de son projet de création d'un gîte 3 places, et de 3 chambres d'hôtes de 11 places au total, sur la commune de St Germain sur Avre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE (moins une voix contre)** une subvention de de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2019 du rallye « Plaines et Vallées », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « le Sentier » pour l'édition 2019 du festival Country d'Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

☛ **FIXE** ainsi qu'il suit les périodes de recouvrement de la taxe de séjour:

- mensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant
- trimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant
- annuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1,

FIXE au 01 janvier 2020 les tarifs applicables de la taxe de séjour, par jour et par personne et par catégorie d'hébergement, dans le cadre des fourchettes définies par la loi, et conformément à la grille suivante :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarif national mini	Tarif national maxi	Tarif EPN 2020
Palaces	0,70	4,00	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.5
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1.3
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	0.8
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0.7
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0.6
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20	0,60	0.5
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		0.2

TAXE à 3% du prix de la nuitée hors taxe, par personne, dans la limite du tarif le plus haut adopté par la collectivité (soit 2 €) les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus et **FIXE** à 5 € HT le loyer maximal par nuit en dessous duquel la taxe de séjour ne sera pas due

☛ **VALIDE** le schéma des itinéraires touristiques de randonnées, comprenant les 17 circuits ci-après, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions triennales (2019-2021) avec la fédération de randonnée pédestre et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre :

- Convention de gestion pour un montant de 740, 50€
- Convention de labellisation pour un montant de 1 481 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2019-2021) avec le comité départemental de tourisme équestre pour un montant de 175 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention concernant l'entretien et la promotion du circuit de la Vallée Bance avec l'agglomération SNA, le comité départemental de randonnée pédestre et la commune de Jouy-sur-Eure, et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre.

NOM	DEPART	KM	TYPE
Balade de Rublemont	Tourneville	18	P / C / E
Entre Eure et Iton	St Germain des Angles	17	P / C / E
Circuit de St Taurin	Les Ventes	11,3	P
Côté Bigot	Garennes sur Eure	13	P
Circuit de Marcilly-sur-Eure	Marcilly sur Eure	8,6	P
Cap sur le Panorama	Evreux	6,4	P
Le bois de St Michel	Evreux	10,1	P
Circuit de Croth	Croth	6,3	P
La Vallée Bance	Chambray / Jouy sur Eure	13	P
La Grande vallée	Normanville	15	P
Circuit de la maladrerie	Gravigny	5,4	P
<i>Patrimoine des instruments à vents</i>	<i>La Couture Bousse</i>		<i>P</i>
<i>Circuit Normanville</i>	<i>Normanville</i>	5	<i>P</i>
Circuit des 3 fôrets	St André	24	C/ P
Tour d'evreux	Evreux	33	C
Circuit autour de la voie verte du Bec Hellouin	Evreux	17,5	C
Circuit autour de la voie verte de l'Eure	Garennes sur Eure	32	C

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFEV d'un montant de 3 500 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association AFEV, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 3 000 € pour organiser la « journée d'intégration » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2019 de la journée des formations supérieures et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre hospitalier Eure Seine, au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord ainsi que tout avenant, contrat ou document à intervenir entre l'agglomération Evreux Portes de Normandie et le Centre hospitalier Eure-Seine pour la création d'une antenne de formation de dentistes au sein d'un centre d'odontologie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des services concernés au titre du Contrat de Territoire 2017-2021 et de ses autres partenaires financiers et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de l'ouverture du Relais des services publics sur le quartier de la Madeleine à Evreux, une subvention d'investissement de 15 000 €, à la SAIEM AGIRE dont le versement sera échelonné sur 3 ans (2019, 2020, 2021), avec un 1^{er} acompte de 3 340 € opéré en 2019 dans le cadre des crédits prévus au BP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que les contrats et avenants éventuels à intervenir

☞ **OCTROIE** un fonds de concours de 525 000 € à la ville d'Evreux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention ANRU du quartier de Nétreville et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention financière avec la Ville d'Evreux et tous les documents afférents à cette opération

☞ **DECIDE (Mme Bandelier ne prend pas part au vote)**, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Nétreville, l'échange sans soulte des parcelles contenant deux maisons à démolir cadastrées à EVREUX section AY n°67 et 68 pour une superficie totale de 1 328 m² avec la parcelle cadastrée à EVREUX section AN n°113 pour une superficie de 1 997m². Les frais afférents à l'échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge par EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine, Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir dans le cadre de la cession au prix de un euro par la Ville d'Evreux à EPN des parcelles AW 409 et 410 d'une superficie respective de 168 et 66 m² et leur cession également à un euro à Eure habitat

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés, pour un montant total proposé de 43 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **TIRE (moins 1 voix contre)** le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, **ARRETE** le projet de PLUi-HD et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **DECIDE** l'adhésion à l'association OLONN, pour une durée d'un an, reconduite tacitement, pour un montant annuel de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes afférents à cette adhésion et à représenter EPN au sein des différentes instances de l'association.

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement MONCEAU TERRAIN A BATIR sous la référence PA 27 280 18 F 0001 relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Gauciel et la SAS MONCEAU TERRAIN A BATIR, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées pour desservir le projet de Madame Lucie FOULON à Evreux, pour un montant estimé de 29 106.33 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Madame Lucie FOULON à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT ; **DECIDE** d'inclure les parcelles XN 331 et XN 428 dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre Mme Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension aux propriétaires des parcelles XN 331 et XN 428 en cas de nouvelles constructions sur celles-ci, soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT pour chaque parcelle ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Madame Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Madame Lucie FOULON, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 111, sise sur la commune du Vieil Evreux, à la société GNVERT, filiale d'ENGIE, afin de réaliser une station multi-énergie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant à intervenir.

☞ **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2019, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation en 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.

☞ **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE, la garantie communautaire d'EPN à hauteur de 15,14% des emprunts « Prêt Haut de bilan », soit 547 916,60 euros, en vue de l'amélioration thermique de 240 logements

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 41 102,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2019 du Fonds de Solidarité Habitat.

☞ **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des transports, **DECIDE** de réaliser, de manière effective, les travaux de chaque point d'arrêt prioritaire mentionné dans ce document, semestre par semestre et **DECIDE** d'affecter les crédits financiers nécessaires tels que figurant dans l'Ad'AP transport.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020, à passer avec ENEDIS dans le cadre de l'embellissement des postes électriques et les avenants éventuels à intervenir.

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 117 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds FSE reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV, cosignée par les opérateurs mobilité et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 12 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds LEADER reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels, cosignée par les opérateurs mobilité concernés et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020 et les avenants éventuels à intervenir avec les différents partenaires du dispositif 100 Chances 100 Emplois et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les demandes de subventions auprès des différents financeurs notamment le Fond Social Européen et tous les documents annexes.

☞ **DECIDE (moins 9 abstentions)** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-joint, pour un montant total de 29 500€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **APPROUVE** le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et ses fiches récapitulatives évolutives et **AUTORISE** M. Le Président ou son représentant à signer les fiches du schéma en fonction de leur évolution.

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention cadre d'accompagnement territorial pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine.

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine et **AUTORISE** le paiement d'une subvention de fonctionnement de 375 € TTC au CenNS et si besoin les montants de crédits nécessaires

☞ **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tranches de dégressivité ci-après applicables au territoire de l'ex GEA, à compter du 1er janvier 2019 :

- o De 0 à 6000 m³ : 2,31 euros le m³
- o De 6001 à 7000 m³ : 1,89 euros le m³
- o De 7001 à 19000 m³ : 1,39 euros le m³
- o Plus de 19000 m³ : 1,15 euros le m³

sur la base du volume annuel facturé.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir avec la SAS INFRACOS pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le réservoir d'eau de Saint Luc et **AUTORISE** la perception de la redevance afférente à l'utilisation du réservoir du château d'eau de Saint Luc (10 000 € HT/an)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout avenant à intervenir avec la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile-vidéo protection sur le réservoir d'eau situé sur la commune, et ce pour une durée de 10 ans et à titre gratuit, et **AUTORISE** la perception des sommes correspondant aux déplacements supplémentaires éventuels (125 € HT au-delà de 7 interventions/an)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales à intervenir entre EPN et la Société GlaxoSmithKline ou tout document à intervenir. Les frais d'acte sont pris en charge par la société GSK.

☞ **APPROUVE** la participation d'EPN aux expérimentations agricoles menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Eure, le SEPASE, la CCPC, le SAEP et le SIAEVE (mise en place d'essais sur les intercultures courtes dans les 5 Bassins d'alimentation de captages de l'Eure), et **AUTORISE** le Président à SIGNER la convention 2019-2020 ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert aux conventions signées avec la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au profit du syndicat le SITREVA, portant sur :

- o l'accès à la déchetterie de la Madeleine de Nonancourt au profit des habitants de EPN ;
- o l'accès à la déchetterie d'Ivry-la Bataille et celle de Saint-André de l'Eure ;

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir entre la CAPD, le SITREVA et EPN, à la convention de partenariat relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et déchets assimilés sur le secteur de La Madeleine de Nonancourt, Saint Georges Motel et Louye, et portant sur les modalités de remboursement de la part Traitement.

☞ **DECIDE** de conventionner avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération pour permettre l'accès aux déchèteries de Saint Aquilin de Pacy et de la Chapelle Réanville, des habitants d'EPN et notamment des communes de Jouy-Sur-Eure et Fontaine-Sous-Jouy, **PRÉCISE** que la durée des conventions sera de un an, renouvelable par tacite reconduction, **DÉCIDE** que le coût global du service rendu fera l'objet d'une évaluation menée et arrêtée conjointement par les parties au cours du premier semestre de l'exercice. Dans le cas d'une reconduction de la convention de prestation au-delà d'un an, le coût global annuel de l'exercice à rembourser sera mis à jour selon les modalités qui seront précisées dans la convention et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat opérationnel à intervenir avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération et tout avenant éventuel.

- **DECIDE de REPONDRE** à l'appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers lancé par CITEO, éco-organisme agréé, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt des dossiers ainsi que le(s) contrats de financement par CITEO des projets retenus.

☞ **FIXE** les tarifs relatifs aux frais de scolarité et droits d'inscription, qui seront appliqués pour l'année scolaire 2019/2020 au Conservatoire à Rayonnement départemental

☞ **DECIDE** de lancer l'expérimentation du télétravail pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six mois, **APPROUVE** la charte du télétravail et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de télétravail afférente.

- **ADOpte** le règlement intérieur « astreintes techniques ville/EPN ».

- **DECIDE** la création d'un emploi d'ingénieur système/administrateur système confirmé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service juridique et assurance pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie (article 3-3-2°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement e :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine juridique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'attaché de presse communication pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **STATUE (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle)** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 par le comptable public, **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal, et des budgets annexes d'Evreux Portes de Normandie, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle pas d'observation concernant les comptes du budget principal, et des budgets annexes et **ADOpte** le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Principal Municipal.

☞ **DONNE ACTE (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle)** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2018, **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

☞ **DECIDE (moins 8 abstentions)**, l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets

☞ **ADOPTE (moins 8 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2019

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions)** les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2019

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** à M. Henri RUFFE, Trésorier, les indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit. L'indemnité de gestion se calcule sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années – hormis les opérations d'ordre – selon le barème ci-après, dont les bases sont réactualisées chaque année :

- 3 pour mille sur les 7 622,45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867,35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489,80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979,61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714,31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449,02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673,53 euros suivants,
- 0,10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

☞ **DECIDE** le remboursement des frais avancés par Mr CAVALHEIRO Fabio pour un montant de 162,00 € (déplacement de son véhicule stationné régulièrement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **ACCORDE** une subvention de 15 000 euros à la SEM ALM Basket et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 6 000 euros à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **OCTROIE** les fonds de concours d'investissement ci-après aux communes :

- 2 192,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la protection du parking de la rue du Moussel,
- 676 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'une plate-forme élévatrice,
- 439,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de tables pour l'ESCALE,
- 1 832,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la rénovation d'un vestiaire du stade,
- 2 131,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école primaire,
- 2 117,28 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- 754,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement d'un mât et d'une lanterne sur un lampadaire,
- 5 992,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la clôture et la pose d'un portail et d'un portillon à l'école,
- 2 300 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la sente piétonne,
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de chemins ruraux,
- 1 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement de la benne du camion des espaces verts,

- 8 560 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 21 327,43 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la création d'un parking et d'un accès PMR à la mairie ainsi que la poursuite de la rénovation de la mairie,
- 2 418 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la restauration des portes du porche de l'église,
- 264,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement floral des espaces verts,
- 7 082,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- 2 065,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour le remplacement des huisseries de l'école et de la mairie,
- 6 837,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour l'aménagement des allées du cimetière,
- 22 027 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de **Dardez** pour la construction d'un local technique,
- 1 975 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Emalleville** pour l'acquisition d'un photocopieur/scanner,
- 2 499,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la création de 4 vitraux sur la fenêtre n°12 de l'église,
- 22 645 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection de la toiture des serres de production – phase 1,
- de 37 419,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection des sols et des aires de jeux du square Kennedy,
- 14 750 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour le renouvellement partiel du mobilier urbain en centre-ville,
- 53 967,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la sécurisation des écoles Macé-Rochereuil-Wallon,
- 725 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 3 436 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'extension du columbarium,
- 14 746,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le passage en Zéro Phyto et l'accessibilité PMR du cimetière,
- 1 275 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** le renouvellement du parc informatique de l'école,
- 2 105,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique,
- 1 340,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la réfection de deux plans de ville,
- 14 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'acquisition d'un véhicule benne pour les Services Techniques,
- de 3 447,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérante pour la salle Etienne Rayer,
- de 324,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un destructeur/broyeur à papiers,
- de 2 134,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour la mise aux normes des sanitaires des deux salles d'activités,
- 2 533,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la porte de la salle d'activités Etienne Rayer,
- 1 835,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la chaudière de la salle Michel Lacomme,
- 1 541,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour le projet « Ecoles Numériques »,
- 6 247,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Illiers-l'Evêque** pour l'acquisition d'un nouveau vestiaire pour l'équipe féminine de football,
- 6 090,46 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune **d'Irreville** pour la restauration des vitraux de l'église,

- 1 196 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture en plot béton aux Fonceaux de la Garenne,
- 2 758,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture du terrain communal face à la mairie,
- 2 282,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la création et le remplacement de bornes incendie,
- 6 164,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,
- 1 185 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'une armoire forte ignifuge pour la mairie,
- 1 126,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la sécurisation du local atelier de la mairie,
- de 675 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la création d'un logo et d'un fond d'affiche pour la bibliothèque,
- 2 266,48 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réfection du toit terrasse de l'école maternelle,
- 1 066,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la clôture de l'aire de jeux,
- 2 322 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'installation de filets pare-ballons,
- 1 002 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la porte d'entrée du logement communal situé route de Saint André,
- de 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la chaudière du logement communal situé rue Grande,
- de 1597,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'aménagement d'une sente pour PMR au cimetière,
- 4 121,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'acquisition d'un four (piano) pour la salle des fêtes,
- 679,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'acquisition de deux barnums,
- 7 502,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour la réfection d'un mur mitoyen à la mairie,
- 1 941,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,
- 4 569 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la rampe d'accès à la bibliothèque et à la salle des associations,
- 20 038,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'implantation de six bornes incendie et de deux cuves enterrées,
- 7 100,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la protection grillagée des vitraux de l'église
- 595 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour le remplacement de la porte coupe-feu de la cantine,
- 4 505 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la réhabilitation du pignon et du vitrail de l'église,
- 1 474,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition de dix ordinateurs pour l'école maternelle et primaire,
- 2 069,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la toiture de l'église,
- 2 115,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la conformité électrique d'une classe et le remplacement des luminaires de la salle des fêtes,
- 202,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition d'une tablette,
- de 5 847 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour des travaux de remise en état de la toiture du préau du groupe scolaire,
- 1 208,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'agrandissement du terrain de pétanque,
- 893 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour la réfection du mur de l'espace des Mini-loups,
- 897,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

- 719 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 13 732,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour des travaux d'aménagement et d'équipement des lieux mémoriels de la commune,
- 5 101,64 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la création de deux bureaux dans l'actuel local de rangement,
- 2 061,92 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose de quatre bouches à incendie,
- 10 939,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'aménagement et l'accessibilité du terrain de la mare,
- 4 726,38 €, soit 45% du coût HT du projet, à la commune de **Sassey** pour le réaménagement d'un chemin piétonnier et de bornes de balisage,
- **ANNULER** le versement d'un fonds de concours de 1 320,41 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires, **la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération.**